



Évreux, le 25 janvier 2017

Pollution de l'air par les particules en suspension

LEVÉE DE LA PROCEDURE D'ALERTE

Compte-tenu des prévisions plus favorables d'Air Normand pour les prochains jours, Thierry Coudert, préfet de l'Eure, a décidé la levée de la procédure d'alerte relative à la pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10), à compter de ce soir minuit.

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tel : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr